



Règlement intérieur du 15 février 2002 modifié par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 avril 2017

## Règlement intérieur de l'association CQFD Cadres 78

### 1. Rappel de l'article 2 des statuts

CQFD Cadres 78 est un réseau dont l'objet est de dynamiser et d'optimiser la recherche d'activité professionnelle des cadres et jeunes diplômés.

### 2. Remarques et définitions

Au regard des pratiques et dans le cadre de sa communication courante, le titre de l'association prendra celui de "C.Q.F.D. Cadres 78" ou "CQFD Cadres 78".

Pour des raisons de commodités, les acronymes/initiales AG (*Assemblée Générale*), AGO (*Assemblée Générale Ordinaire*), AGE (*Assemblée Générale Extraordinaire*), CA (*Conseil d'Administration*), RI (*Règlement Intérieur*), PV (*Procès-verbal*), CR (*Compte-rendu*) seront utilisés. De même, *Adhérent, Président, Secrétaire, Trésorier* ... désignera autant la forme masculine que féminine.

*Retour à l'emploi* : désigne le fait de retrouver une activité professionnelle quelle que soit la forme et/ou le statut.

*Facilitateur* : Tout membre volontaire qui par son action, tant au service d'une personne que d'un groupe, apporte de façon large et récurrente une compétence qui permette de progresser dans un projet de retour à l'emploi, peut être qualifié de facilitateur. Le Bureau décide de la nomination du facilitateur.

*Modérateur* : le membre volontaire, confirmé dans sa mission par le Conseil d'Administration pour animer et veiller au respect de la charte et aux conditions d'utilisation des outils digitaux de l'association.

A tout moment, par une simple information, le CA peut décider de mettre fin à la mission d'un facilitateur ou d'un modérateur. De la même manière, ces derniers peuvent cesser leur mission en adressant une information simple au Président.

### 3. Caractéristiques de l'Association

CQFD Cadres 78 est un groupe de personnes associées pour s'apporter une aide mutuelle à trouver un emploi, une activité. Elle est un lieu d'échanges où l'initiative est encouragée pour constituer un réseau ouvert et convivial tendu vers l'objectif d'un accès le plus rapide possible à une activité professionnelle.

L'Association n'est ni un bureau d'offres d'emploi, ni un bureau de recrutement ni un organisme de formation, ni un cabinet d'outplacement, ni un cabinet de coaching, ni une structure d'apport d'affaires.

JCS A R.  
→

#### 4. Conditions d'admission

##### *Entretien d'adhésion*

- Un entretien préalable est réalisé entre le candidat à l'adhésion et un binôme constitué de membres du CA et/ou facilitateurs. Cet entretien a pour objectif, d'une part de permettre au candidat de compléter son information sur le fonctionnement de l'association et sur ce qui est attendu de lui, d'autre part de permettre au binôme de connaître le parcours et les attentes du candidat. Parallèlement le binôme s'assure que les règles et l'éthique de fonctionnement ont bien été perçues et acceptées par le futur adhérent.

##### *Décision d'adhésion*

- Sur proposition du binôme, le Président prend la décision d'accepter ou non l'adhésion

##### *Formulaire d'inscription*

- L'adhésion est entérinée par la signature de l'engagement personnel visant à respecter les règles de fonctionnement de l'association. Cet engagement figure dans le formulaire d'inscription.

##### *Versement :*

- d'une cotisation annuelle (article 8 des statuts) dont le montant est voté chaque année par l'AG sur proposition du CA. Ce montant est proratisé en fonction de la décision du CA.
- d'un droit d'entrée dont le montant est décidé par le CA.

Ces montants sont définitivement acquis à l'Association dès leurs versements.

Une carte individuelle de membre est éditée.

#### 5. Moyens mis à disposition et règles d'utilisation

Pour faire de CQFD Cadres 78 une structure d'échange et de partage qui puisse répondre à son objectif, l'association peut proposer :

- des moyens logistiques ;
- des moyens organisationnels structurés ;
- des outils collaboratifs ;
- les compétences internes des adhérents ;
- les compétences d'intervenants externes.

Les membres s'engagent :

- à respecter les locaux et à les restituer en l'état où ils ont été mis à leur disposition.

LES  
H-

- à utiliser le matériel et la documentation, de manière raisonnable.
- à participer régulièrement aux réunions et groupes de travail.
- à être présent aux réunions pour lesquelles ils se sont engagés.
- à être source de proposition pour la vie associative (animation, projet, invitation d'expert...).
- à respecter les règles d'usages des moyens de communication numérique.
- à respecter la confidentialité des échanges
- à faire respecter ces règles par leurs invités

## 6. Cadre commun

L'association s'appuie sur cinq piliers

- a. L'adhésion à son mode de fonctionnement : participation régulière, suivi des ateliers, inscription aux outils collaboratifs, implication dynamique dans une recherche d'activités.
- b. La prise d'initiative et l'engagement : C.Q.F.D. cadres 78 s'adresse à des personnes dont les caractéristiques essentielles des responsabilités assurées dans leur vie professionnelle, sont l'autonomie et l'initiative. Les membres, force de proposition, sont associés au fonctionnement où ils ont l'opportunité de prendre des responsabilités, et d'avoir un rôle interactif à l'intérieur du groupe et devant le groupe. Lors des ateliers, chaque membre peut être alternativement animateur ou participant. Régulièrement, il préside les réunions hebdomadaires et participe à l'accueil des candidats à l'adhésion. Il veille ensuite à leur bonne intégration dans le groupe.
- c. Le partage : chaque membre, à tour de rôle, reçoit ou dispense des informations et des savoirs, notamment sur l'évolution des métiers et techniques, sur des retours d'expérience...
- d. Un lien durable : en recherche d'activité professionnelle ou en poste, les membres restent reliés par une plateforme collaborative (site internet, forum, blog...), par une lettre d'information et par tous types de manifestations et de rencontres (associatives, professionnelles, ...).
- e. L'état d'esprit : enthousiasme, convivialité, respect des autres, écoute, ouverture, sont des savoir-être qui stimulent l'engagement et les initiatives. En outre, l'organisation d'activités ludiques, sportives, culturelles en commun sont des moyens pour développer le plaisir de travailler ensemble et les propositions en ce sens sont là aussi encouragées.

## 7. Éthique

CQFD Cadres 78 est une association indépendante, aconfessionnelle et apolitique. Il est demandé à chaque membre respect mutuel et neutralité. Tout message et/ou tout comportement pouvant porter

JCS  
R.

atteinte à l'honneur ou à la réputation d'autrui, les agressions verbales, vulgarités, discrimination... donneront lieu à une sanction pouvant aller de l'observation écrite à la radiation.

Les coordonnées (adresse, téléphone, fonction, courriel...) de chaque membre sont gérées dans un fichier numérique, qui est tenu conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Liberté" n°7817 du 6 janvier 1978 et annexes. Un trombinoscope est également mis à la seule disposition des adhérents, la photo est apposée avec l'accord formel du membre.

Les responsables de la tenue de ces fichiers numériques et les membres destinataires s'engagent :

- à ne pas en communiquer le contenu à toute personne (physique ou morale) extérieure.
- à l'utiliser uniquement à des fins professionnelles dans le cadre de leur recherche d'emploi et/ou de recherche d'information professionnelle et à aucune autre.

## 8. Reprise d'activité

Le Cadre, membre de l'Association, qui retrouve une activité professionnelle d'au moins six mois, verse à celle-ci une contribution forfaitaire qui est définie chaque année par le CA.

## 9. Litiges, démissions, sanctions, contestations.

Les conditions générales de la radiation sont fixées par l'art 8 des statuts.

Le non-respect des engagements personnels, des règlements intérieurs et des Chartes qui régissent les conditions générales d'utilisation des outils d'échanges numériques sera constaté par le Bureau et fera l'objet d'une mise au point avec le membre. Le CA se réserve le droit de radier le membre selon la nature du manquement ou sa répétition:

En signant le formulaire d'inscription, le membre s'engage à respecter le RI de l'association.

En cas de contestation c'est le tribunal compétent du lieu du siège de C.Q.F.D. Cadres 78 qui pourra être saisi.

Jean-Gabriel GIRAUD, Président

Guy FERRON, Vice-président

Gilbert LABROYE, Secrétaire

Rémi CALLU, Trésorier

